

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 FÉVRIER 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/01/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/02/2020

Délibération n° D-2020-58

OPAH RU Communautaire de l'Agglomération Niortaise 2018-2022 - Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain DUPEYROU

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

Direction Action Coeur de Ville**OPAH RU Communautaire de l'Agglomération
Niortaise 2018-2022 - Attribution de subventions pour
l'amélioration de l'habitat**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat communautaire, entrée en vigueur le 05 février 2018 pour une durée de 5 ans, les propriétaires bénéficient d'aides de l'Etat, de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation de l'habitat, de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

La Ville de Niort propose en complément de subventionner, à hauteur de 5% du montant hors taxes, les travaux de réhabilitation des logements locatifs inclus dans le périmètre de l'OPAH rénovation urbaine réalisés par tout propriétaire bailleur via ce dispositif, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, en application de son règlement national en vigueur.

En outre, la Ville de Niort propose en parallèle de subventionner, à hauteur de 30% du montant hors taxes (dans la limite de 2 500,00 euros en Opération de Restauration Immobilière ou 1 500,00 euros hors Opération de Restauration Immobilière), les travaux pour ravalement de façade, réalisés par tout propriétaire bénéficiant par ailleurs des dispositifs d'aides précitées pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

A ce jour, après achèvement des travaux par les propriétaires, 5 demandes de subventions ont été déposées à la Ville de Niort. Elles concernent la réhabilitation de 5 logements par un propriétaire bailleur.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subvention ANAH	Subvention CAN	Subvention Ville de Niort	Total des Subventions
Logement 1	30 679,06 €	19 673,75 €	4 168,44 €	54 521,25 €
Logement 2	16 830,56 €	8 760,32 €	2 190,08 €	27 780,96 €
Logement 3	19 668,50 €	10 382,00 €	2 595,50 €	32 646,00 €
Logement 4	17 508,58 €	9 147,76 €	2 286,94 €	28 943,28 €
Logement 5	19 193,48 €	10 110,56 €	2 527,64 €	31 831,68 €
Total	103 880,18 €	58 074,39 €	13 768,60 €	175 723,17 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de la subvention aux propriétaires bénéficiaires, pour un montant total de 13 768,60 €.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

OPAH CAN - 2018/2022

Demande de paiement subventions Ville de Niort - Conseil municipal 03 février 2020

Propriétaire	Adresse	Adresse des logements aidés	Nombre de logements	Type de projet	Fin de travaux	Montant des travaux TTC	Dépense subventionnée par l'Anah	Montant des subventions Anah	Taux/prime ANAH	Dépense subventionnée par la Ville de Niort	Montant des subventions Ville de Niort	Taux/prime VILLE	Dépense subventionnée par la CAN	Montant des subventions CAN	Taux/prime CAN
		36 rue St Jean 79000 NIORT	5	PB - Travaux lourds	oct.-15	343 844,00 €	83 368,74 €	30 679,06 €	35%+1500€ prime ASE	83 368,74 €	4 168,44 €	5%	83 368,74 €	19 673,75 €	20%+3000€ prime vacance
							43 801,60 €	16 830,56 €	35%+1500€ prime ASE	43 801,60 €	2 190,08 €	5%	43 801,60 €	8 760,32 €	20%
							51 910,00 €	19 668,50 €	35%+1500€ prime ASE	51 910,00 €	2 595,50 €	5%	51 910,00 €	10 382,00 €	20%
							45 738,80 €	17 508,58 €	35%+1500€ prime ASE	45 738,80 €	2 286,94 €	5%	45 738,80 €	9 147,76 €	20%
							50 552,80 €	19 193,48 €	35%+1500€ prime ASE	50 552,80 €	2 527,64 €	5%	50 552,80 €	10 110,56 €	20%